

*13 mars 2018*

**Proposition du Conseil administratif du 13 mars 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 700 000 francs pour les projets d'art dans l'espace public, pour les acquisitions d'œuvres de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et pour les rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public pour les années 2018 à 2020.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2) est applicable à la Ville de Genève.

Si de prime abord ce changement peut paraître essentiellement technique, il implique néanmoins un certain nombre de modifications importantes, impactant la gestion du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) dont les trois principales missions sont la réalisation de projets artistiques dans l'espace public, les acquisitions d'œuvres et l'enrichissement de la collection ainsi que la restauration et la rénovation des œuvres.

L'application de ces nouvelles normes comptables a également nécessité une modification du règlement LC 21 253 ainsi qu'une révision du règlement d'application du Fonds municipal d'art contemporain LC 21 251, les anciennes bases réglementaires régissant le fonctionnement du FMAC.

La nouvelle base réglementaire a été soumise par le Conseil administratif sous forme d'amendement général au PRD-85 qui portait sur l'arrêté LC 21 253 et traitée par la commission des finances. Ce nouveau règlement figure à l'ordre du jour de la session du Conseil municipal des 20 et 21 mars 2018.

Ces modifications ont notamment pour objectifs de redéfinir le périmètre des missions liées au FMAC, son fonctionnement et son financement, répercutés dans son règlement, étant précisé que le FMAC dépend, depuis 2000, du Service culturel (SEC) du département de la culture et du sport (DCS).

Pour mémoire, le SEC a pour missions de soutenir les artistes dans le domaine des arts vivants. Dans le domaine des arts visuels, il gère les subventions nominales et ponctuelles allouées par le Conseil municipal, les bourses, les mises à disposition d'ateliers d'artistes et les résidences, organise des manifestations et gère le FMAC.

La collection du FMAC comprend aujourd'hui plus de 4400 œuvres ou ensembles d'œuvres: soit 2800 œuvres mobiles auxquelles s'ajoute une collection d'art vidéo, composé de plus de 1300 titres ainsi que 300 œuvres dans l'espace public.

Partant, la présente proposition de crédit d'investissement est l'étape finale de la réforme qui impacte le FMAC et permettra à la Ville de Genève de poursuivre ses missions concernant la politique d'art dans l'espace public et le développement de sa collection patrimoniale d'art contemporain.

## **Exposé des motifs**

### *Historique*

En 1950, date de sa création par un arrêté du Conseil municipal, le FMAC, qui jusqu'en 1997 porte le nom de «Fonds de décoration», a pour double objectif de soutenir les artistes dans la difficile période d'après-guerre et de décorer les édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux. Si cette double tradition de devoir civique et social perdure, elle s'est consolidée au fil des ans.

Au fil du temps, les missions du FMAC se sont diversifiées et ont porté également sur le soutien à la création artistique locale, sa promotion par l'acquisition d'œuvres mobiles et la constitution d'une collection, le soutien à la réalisation de projets ou de publications, l'attribution de bourses ou encore la mise à disposition d'ateliers d'artistes, ainsi:

- en 1985 (règlement du 18 septembre): élargissement des missions à la promotion de la création artistique locale en procédant à l'acquisition d'œuvres mobiles;
- en 2001 (arrêté du Conseil municipal du 14 novembre – PR-105): élargissement des missions à des attributions de bourses, des mises à disposition d'ateliers d'artistes, des offres de résidence en relation avec les institutions genevoises, des aides à la réalisation de projets (art. 5);
- depuis 2002, des montants sont alloués au service gestionnaire du Fonds sur son budget de fonctionnement pour couvrir les frais d'entretien et de restauration des œuvres, de diffusion et de publication;
- en 2008 (arrêté LC 21 253): élargissement des missions à l'exposition et la mise en valeur des œuvres auprès du public;
- en 2018, redéfinition des missions et du fonctionnement du FMAC suite à l'introduction du MCH2.

## **Les missions du FMAC**

### *1. Acquisitions d'œuvres et la collection d'œuvres mobiles*

Initiée en 1950, cette collection patrimoniale témoigne de l'histoire de la création artistique à Genève, du dynamisme de sa scène artistique, mais également de son interaction avec l'art suisse et international.

Elle se distingue par une pleine ouverture sur la scène artistique locale essentiellement (toutes générations, pratiques ou tendances confondues). Une publication annuelle est réalisée comprenant les acquisitions de l'année; de même, récemment, un troisième catalogue raisonné a été édité sur les acquisitions réalisées entre 2004 et 2016.

### *Les œuvres mobiles, panorama d'une histoire de la création à Genève*

Les œuvres mobiles (dessins, gravures, installations, peintures, photographies, sculptures, etc.) constituent la majeure partie de la collection du FMAC, comptant aujourd'hui à elles seules près de 2800 pièces.

Leurs acquisitions visent notamment à refléter un panorama de la création locale depuis 1950, avec le souci de soutenir la jeune création, ainsi que de former des ensembles représentatifs de la production d'un artiste et de sa carrière, en suivant son parcours et son développement au travers d'œuvres marquantes ou caractéristiques d'une période charnière de son travail.

Pour exemple, l'œuvre de Fabrice Gygi conservée dans la collection se parcourt depuis les linogravures de ses propres tatouages, qu'il réalisa à l'âge de 11 ans, au travers de dessins, de sculptures, de vidéo/performance et d'installations, dont certaines sont destinées à l'espace public. De même, le parcours photographique de Jacques Berthet se lit au travers de la collection depuis 1983 jusqu'à nos jours.

La collection du FMAC se doit également de conserver des jalons importants qui participent de l'histoire artistique à Genève. A titre d'exemple, la collection compte désormais les dessins de Robert Wilson, *Scourge of Hyacinths*, études de décor pour l'opéra éponyme que l'auteur a mis en scène au Grand Théâtre en 1998.

### *La collection vidéo, une collection historique en développement*

Il sied de rappeler qu'en 2009, le Centre pour l'image contemporaine (CIC), consacré depuis 1985 à l'image en mouvement, a définitivement fermé ses portes.

Alors que ses activités liées à l'organisation des Biennales de l'image en mouvement (BIM) et les expositions (Version) ont été déléguées au Centre d'art contemporain (CAC), la collection vidéo du CIC, alors renommée «Fonds André Iten» en hommage à son fondateur, a été transférée au FMAC. Celle-ci constitue sans doute l'un des ensembles artistiques les plus importants dont le FMAC a hérité cette dernière décennie.

Réunissant aujourd'hui plus de 1300 œuvres vidéo ainsi que plusieurs centaines de documents audiovisuels, le «Fonds André Iten» couvre la production

internationale de la plupart des mouvements artistiques influents depuis les années 1960.

Son caractère international, le large éventail des tendances représentées ainsi que sa cohérence historique en font la plus riche collection du genre en Suisse et l'une des plus importantes d'Europe. Y sont représentés des artistes tels que Bill Viola, Nam June Paik, Gary Hill, William Wegman, Vito Acconci, Roman Signer, Jean-Luc Godard, Carole Roussopoulos, entre autres.

Cet héritage possède une valeur particulière à plus d'un titre: d'une part, il conserve, dans une institution publique et patrimoniale, la trace d'une histoire essentielle pour Genève, dont la portée s'est diffusée bien au-delà de la Suisse; d'autre part, il accroît considérablement sa collection dont l'archivage, l'inventaire et la gestion des droits de diffusion sont aujourd'hui en cours d'achèvement.

Au regard de la spécificité de cet ensemble, de son envergure et de l'histoire de sa constitution, son intégration au FMAC a contribué au développement d'une politique d'acquisition visant à poursuivre l'esprit ambitieux de cette collection, comme en témoignent, par exemple, l'achat de l'ensemble du travail vidéo du couple Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, ainsi que d'œuvres d'artistes internationaux tels que Douglas Gordon, Ben Rivers, Ben Russell, Apichatpong Weerasethakul, Mark Lewis.

En outre, conjointement avec le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), le FMAC acquiert des vidéos ou installations vidéo produites et présentées dans le cadre des Biennales de l'image en mouvement (BIM) organisées par le CAC.

Enfin, le dernier épisode marquant de l'évolution de la collection vidéo intervient en 2012, lorsque l'historien Christophe Chazalon décide de léguer au FMAC les documents (livres, articles, études, films, etc.) rassemblés de manière quasi exhaustive autour de l'artiste Chris Marker. L'entrée de ce fonds dans la collection octroie une valeur historique, intellectuelle et patrimoniale à la Médiathèque du FMAC, qui devient un centre de documentation de référence sur l'œuvre d'une figure emblématique de l'art contemporain.

#### *La Médiathèque, un espace spécialisé ouvert au public*

Afin de rendre cet ensemble vidéo au public, le Service culturel reprend, en 2009, le principe déjà institué au CIC d'une Médiathèque en libre accès et développe ce lieu en lui assignant un espace de présentation, destiné à accueillir des projets en lien avec cette collection.

Soucieux de faire vivre ce patrimoine vidéo à travers différents regards, le Service culturel invite régulièrement artistes et curateurs à se pencher sur ces œuvres, les encourageant à la réalisation de projets théoriques, critiques, voire

artistiques, qui aboutissent généralement à des programmations sur une longue durée.

En alternance à ces différents événements, la Médiathèque a également présenté le travail récent d'artistes locaux (Véronique Goël, Paul Viaccoz, Cyril Verrier) et s'est impliquée dans l'actualité culturelle genevoise, en proposant des expositions telles que Samuel Beckett, *The savage eye – L'œil fauve* en lien avec la programmation théâtrale de la Comédie de Genève ou Antoine Roegiers / Elvis Studio, organisée dans le cadre du festival Black Movie.

### *Diffusion et prêts, le rayonnement d'une collection*

La collection du FMAC, pour ses œuvres mobiles, est destinée notamment à décorer les bâtiments et les bureaux de l'administration municipale par le biais de prêts à moyen ou long terme. Actuellement quelque 300 œuvres sont en prêt dans l'administration.

De même, les œuvres de la collection sont régulièrement prêtées pour des expositions en Suisse comme à l'étranger; entre 2014 et 2017, ce sont quelque 800 œuvres de la collection qui ont été prêtées dans des institutions muséales suisses ou étrangères.

Ces dix dernières années ont également été marquées par une augmentation significative des expositions et des actions de médiation consacrées à la collection en collaboration avec des artistes, des institutions et des espaces indépendants à Genève. A cet égard, la collection est fréquemment mise à la disposition de jeunes curateurs et devient un matériau vivant d'étude, de réflexion et de discours sur l'art contemporain.

Pour exemple, en 2014 l'artiste Josse Bailly s'est emparé de la collection du FMAC pour réaliser un travail curatorial avec les étudiants de la Haute école d'art et de design (HEAD – Genève) et a proposé, dans l'exposition *Maison et Travaux*, un parcours subjectif à travers l'histoire de cette collection, employée ici pour questionner l'exposition comme pratique et comme forme de médiation.

Dans un autre contexte, l'exposition *Biens publics*, organisée par le MAMCO au Musée Rath en 2015, regroupait, quant à elle, toutes les institutions genevoises collectionnant l'art contemporain (MAMCO, Musée d'art et d'histoire, Fonds cantonal d'art contemporain et FMAC).

De même, différentes sollicitations et opportunités ont permis à cette collection d'être présentée à l'étranger, offrant par là même une forme de reconnaissance aux artistes locaux et un rayonnement à cette collection publique genevoise.

L'invitation en 2013 au Festival Loop de Barcelone, plate-forme dédiée à l'étude et la promotion de l'image en mouvement, a ainsi permis au FMAC d'élaborer une exposition intitulée *Haute Fidélité*, qui retraçait plusieurs décennies d'acquisitions et offrait un panorama de l'histoire de la vidéo, à la croisée de l'art contemporain et de la musique, de l'image et du son.

En 2015, c'est Nantes qui accueille au Lieu Unique (LU) les collections du FMAC pour une exposition, *Tout ce qui se fait sous le soleil*, qui a connu une fréquentation de plus de 18 000 visiteurs sur les deux mois de présentation.

Enfin, la visibilité dont bénéficie cette collection à une échelle internationale se traduit dans les nombreuses sollicitations que le FMAC reçoit d'institutions suisses ou étrangères qui cherchent à la présenter (N Minutes Festival de Shanghai, la *Biennial de la Imagen en Movimiento* (BIM) de Buenos Aires, le Media Art Lab de Moscou).

## *2. Art dans l'espace public: la commande d'œuvres et la constitution d'une collection d'œuvres d'art dans l'espace public*

La collection du Fonds municipal d'art contemporain compte aujourd'hui près de 300 œuvres d'art dans l'espace public réalisées par des artistes locaux, nationaux et internationaux. Ces œuvres participent ainsi à l'embellissement mais également au rayonnement de la Ville de Genève.

Pour rappel, l'art public – ou commande publique –, qui consiste à faire intervenir des artistes dans les bâtiments ou les espaces publics, est l'une des missions premières du FMAC. Ainsi, lors de sa fondation, il avait donc pour vocation principale de soutenir les artistes mais également de «décorer les édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux» (arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950, créant le Fonds de décoration).

La commande publique a permis, depuis 1950, d'ajouter une plus-value artistique à de nombreux «édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux».

Ainsi, on trouve des œuvres dans:

- de nombreux bâtiments scolaires: par exemple dans les écoles des Charmilles, des Allières, des arts décoratifs, de formation professionnelle, Bertrand, de Contamines, des Grottes, Ferdinand Hodler, des Vollandes, De-Roches, de Pâquis-Centre, de Saint-Jean, de Cité-Jonction, du Seujet, du Mail, Pré-Picot, etc. ou encore récemment à l'école de Chandieu;
- des bâtiments publics: par exemple le Casino-Théâtre, la salle Pitoëff, le Théâtre Le Poche, le cimetière de Saint-Georges, les centres sportifs du Bois-des-Frères, du Bout-du-Monde, des Vernets, la caserne des pompiers, l'Hôtel

Métropole, le stade des Libellules, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Muséum, le Grand Théâtre, etc. ou encore récemment le projet artistique des Silos à sel de la Voirie;

- des places publiques: comme le rond-point de Plainpalais, les places des Philosophes, Isaac-Mercier, du Bourg-de-Four, des Florentins, des Alpes, du Cirque, Emile-Guyénot, de la Madeleine, du Perron, etc., ou récemment la sculpture de Frankie ou le projet Néon Parallax sur la plaine de Plainpalais;
- des parcs publics: comme dans les parcs de Beaulieu, des Eaux-Vives, Mon Repos, des Franchises, Geisendorf, Gourgas, etc., ou le projet, en cours, des Réverbères de la mémoire au parc Trembley;
- lors de manifestations éphémères: comme par les interventions de Frédéric Post sur la façade de la place de Montbrillant ou le vol de montgolfières de Denis Savary, lors de Geneva Lux.

L'art dans l'espace public participe également au rayonnement d'une ville, à la valorisation du territoire, à un marketing urbain, avec les réalisations phares qui sont produites. Le projet Néon Parallax a, par exemple, reçu le prix Visarte «Art et Bâtiment» en 2017.

### *L'art en dialogue avec les habitants*

L'art public met en perspective des problématiques et questionnements de l'art contemporain, et par là même de notre société, au-delà de l'espace confiné du musée. Il permet de rappeler le rôle essentiel des artistes dans le contexte actuel de l'espace collectif, et ce au travers du regard qu'ils portent sur l'aménagement du territoire, sur l'histoire locale et sur la société contemporaine.

Dans sa proximité avec le quotidien, l'art public touche et interpelle la population. Il dialogue avec les utilisateurs et les utilisatrices des espaces publics.

L'art ainsi «exposé» et soumis sans filtre aux jugements de valeur permet de mener le débat au-delà des options de «plaire» ou «déplaire», de sensibiliser à des questions engageantes. Impliquant des enjeux culturels, le processus riche et complexe de la commande publique sous-tend également des enjeux politiques, économiques, symboliques ou sociologiques.

Sur la plaine de Plainpalais, on peut croiser, par exemple, la créature du docteur Frankenstein du groupe d'artistes KLAT, inaugurée lors de la Nuit des musées en 2014; empruntant certains codes à la statuaire classique (par l'usage du bronze patiné notamment), la créature entretient une proximité avec les passant-e-s qui distingueront ses expressions modernes de marginal ou d'exclu, une problématique de société.

En outre, cette sculpture permet de réinscrire cette figure mythique, désormais mondialement connue, dans l'histoire des lettres à Genève.

### *Regards artistiques sur l'architecture et l'environnement urbain*

Vers 1980 à Genève, les œuvres intégrées à l'espace public et à l'architecture, telles que les peintures murales, les vitraux, les sculptures ou les bas-reliefs, présentent souvent des programmes iconographiques ou formels en lien avec la fonction des lieux et des environnements auxquels elles apportent une valeur essentiellement décorative: les vitraux de Théodore Strawinsky à la chapelle du cimetière des Rois, la sculpture de *Clémentine* de Heinz Schwarz sur la place du Bourg-de-Four, le plafond et le rideau métalliques du Grand Théâtre de Jacek Stryjenski ou encore la décoration peinte en trompe-l'œil de Dominique Appia à l'Hôtel Métropole.

A partir des années 1980, les interventions artistiques chercheront moins à décorer la ville qu'à lui donner du sens, en proposant une interprétation de l'environnement bâti: à titre d'exemples, la façade du Museum d'histoire naturelle réalisée par Paul Bianchi, la sculpture *Jouet pour le vent* d'Albert Rouiller pour le préau de l'école des Vollandes, la façade sculptée d'Henri Pisset sur le bâtiment du Théâtre de Saint-Gervais, les figures de passants de Gérald Ducimetière au rond-point de Plainpalais ou encore la *Spirale* monumentale de Gianfredo Camesi à l'intérieur de la Bibliothèque de la Cité.

### *Mise en place des projets d'art public*

Les impulsions qui donnent actuellement lieu aux interventions artistiques dans l'espace public sont diverses. Elles émanent des architectes, de responsables de services, de la commission d'expert-e-s du FMAC, parfois des magistrats ou du Conseil municipal par le biais de motions, d'institutions d'art contemporain ou des artistes eux-mêmes. Le Service culturel en charge du FMAC entretient un dialogue régulier avec les services d'autres départements pour sonder les opportunités.

Les lieux d'interventions sont également variés: la construction de nouveaux bâtiments, les réaménagements d'anciens édifices ou certains espaces qui sont en prise directe avec la ville.

Selon les «besoins» en art, le Service culturel en charge du FMAC répond avec son savoir-faire par l'organisation de concours ou de commandes et sollicite à son tour un jury d'experts afin de répondre de manière pertinente à la situation.

Les artistes, locaux et internationaux, sont généralement convoqués par le biais de concours sur invitation, pratique la plus répandue, parfois par des

concours ouverts ou des commandes directes, pour interpréter une situation donnée.

L'ouverture à une scène artistique internationale génère également des échanges avec la scène locale et des répercussions positives en termes d'émulation culturelle.

### *Collaborations et budgets*

Les procédures de mise en œuvre de la commande publique induisent, le plus en amont possible dans la genèse des projets architecturaux ou urbanistiques, des collaborations interdépartementales, pluridisciplinaires et déssectorisées avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi, par exemple, à l'occasion de la construction du groupe scolaire de Chandieu, toutes les conditions de collaboration entre départements (SEC et DPBA), puis entre les artistes, architectes, services techniques et futurs utilisateurs, ont été réunies pour donner lieu à l'installation de trois œuvres choisies lors d'un concours international.

La qualité des rapports instaurés entre les différents partenaires impliqués dans la réalisation de ce projet a été fondamentale pour la conception et la production d'œuvres de natures très différentes, qui répondent à la fonction du bâtiment et établissent un dialogue étroit avec l'architecture.

Les procédures sont souvent de longue haleine, faisant appel à des partenaires variés et à plusieurs corps de métiers, et nécessitent, selon la nature des projets, des budgets conséquents et supérieurs à ceux de la production d'œuvres mobiles.

### *Médiation par le biais de l'art public*

Le Service culturel est également en charge de favoriser l'intérêt et la compréhension des publics pour le domaine de l'art contemporain. Il développe ainsi, depuis 2012, des actions de sensibilisation et de médiation, estampillées «FMAC\_mobile», conçues à chaque fois en fonction du contexte d'intervention et du public.

Les inaugurations d'œuvres d'art dans l'espace public représentent des occasions propices pour favoriser l'accès des visiteurs et usagers aux interventions artistiques qui viennent prendre place dans leur quotidien, pour les sensibiliser à certaines problématiques liées au domaine public.

Ces événements permettent de transmettre les pistes de lecture nécessaires à la compréhension des œuvres, de répondre aux interrogations et de construire,

avec le citoyen, une mémoire de l'œuvre. La résonance de l'art public sur les habitants ou les utilisateurs d'un lieu se développe ainsi sur le long terme.

### 3. *Restauration et rénovation des œuvres de la collection*

La collection du Fonds d'art contemporain (FMAC) est aujourd'hui constituée de quelque 4400 œuvres dont 300 sont situées dans le domaine public.

La restauration et l'entretien de ce patrimoine font partie intégrante des missions du FMAC, selon l'article 1 c du règlement municipal du FMAC, «Rénover et valoriser la collection».

Certaines œuvres ont un besoin urgent de restauration et, dans l'attente de celle-ci, ne peuvent être ni empruntées pour des expositions ni prêtées dans l'administration. Si l'essentiel n'est pas rapidement entrepris, certaines œuvres risquent d'être endommagées, irrémédiablement, voire détruites.

De plus, les œuvres de grandes dimensions placées dans le domaine public peuvent, faute de soins, représenter un danger potentiel pour la population. Dans le cas des restaurations, le FMAC, n'étant pas une institution muséale, doit externaliser ce travail et faire appel à des restaurateurs professionnels.

Si l'entretien courant des œuvres dans l'espace public (nettoyage à l'eau sous pression et brossage et autres petites restaurations) est assumé par le Service du génie civil, les restaurations d'œuvres plus conséquentes sont généralement prises en charge par le Service culturel (pour exemple, la restauration d'une œuvre majeure d'Albert Rouiller, *Jouet pour le vent*, dans le préau de l'école des Vollandes, a coûté 63 000 francs).

En outre, afin de conserver en réserve les œuvres fragiles, les sculptures et les installations et de les protéger de la lumière, de l'humidité, de la poussière ainsi que, lors des transports, des chocs et des vibrations, des caisses doivent être conçues spécifiquement et sur mesure. Elles permettent non seulement d'assurer un transport des œuvres sans risques ou dommages, mais également de conditionner de manière idéale les œuvres dans les dépôts.

## **Fonctionnement comptable du FMAC**

### *a. Compte de bilan du FMAC jusqu'au 31 décembre 2017*

De 1950 à 2017, le FMAC disposait d'un compte figurant au bilan de la Ville de Genève, expressément prévu et décrit dans l'arrêté PR-592 du 16 décembre 2008 (LC 21 253).

L'alimentation de ce fonds était réalisée par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève.

Cette alimentation a connu des variations liées à la fluctuation du pourcentage prélevé et du périmètre concerné:

- 2% entre 1950 et 1996 (sur constructions, rénovations et de restauration des édifices de la Ville),
- 1% de 1996 à 2008 (sur constructions, rénovations et de restauration des édifices de la Ville),
- 2% à partir de 2008 (sur constructions, rénovations et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville ainsi que des ponts).

Cette décision a d'ailleurs permis de relancer les acquisitions ainsi que plusieurs projets de commandes publiques qui, faute de moyens, avaient dû être suspendus entre 2006 et 2008.

En effet, dans les années 2006 à 2008, la majeure partie des investissements de la Ville a été orientée dans des travaux d'aménagement urbain liés aux chantiers du tram et dans des aménagements de places publiques sans prélèvements pour le FMAC.

Les dépenses imputées sur le compte de bilan étaient liées à:

- la constitution d'une collection dans le domaine des arts visuels par l'acquisition d'œuvres d'artistes actives et actifs à Genève;
- la commande et la réalisation des œuvres d'art pour l'espace public, en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et aux paysages;
- la conservation, la rénovation et la valorisation de la collection,
- l'aide à la réalisation de projets des artistes actifs-ves à Genève;
- différents projets ponctuels tels que la publication de catalogues raisonnés de la collection du FMAC.

*b. Compte enregistré sous capital propre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon MCH2*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2) est applicable à l'ensemble des services et institutions de la Ville de Genève.

En décembre 2016, un manuel d'utilisateur MCH2 a été produit par le Service de surveillance des communes (SSCO) afin d'apporter des précisions sur les traitements de référence: il est à noter que, si les prescriptions du modèle MCH2 sont à l'origine des recommandations, le SSCO a souhaité rendre obligatoire le manuel utilisateur pour l'ensemble des communes genevoises.

Le règlement du FMAC a été modifié afin d’être adapté à la réforme MCH2 et précise:

**Chapitre I, art. 5 du nouveau règlement du FMAC:**

- <sup>1</sup> Le fonds est comptabilisé dans les fonds spéciaux du capital propre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- <sup>2</sup> Les charges et revenus du fonctionnement du fonds sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de la Ville et doivent être budgétisés. En fin d’année, ces charges et revenus sont imputés au compte du fonds par le biais des écritures de boucllement.
- <sup>3</sup> Les dépenses et recettes d’investissements font l’objet d’un crédit d’engagement cadre voté pour la durée de la législature. La comptabilisation se fait par les comptes d’investissements avec ensuite activation dans le patrimoine administratif. En fin d’année, ces dépenses et recettes d’investissements sont imputées au compte du fonds par le biais des écritures de boucllement.
- <sup>4</sup> L’alimentation du fonds est comptabilisée chaque année par le biais des écritures de boucllement sur la base des crédits d’engagements totaux votés durant l’année, conformément à l’article 3.

Il s’agit donc, avec cette proposition, de mettre en œuvre la phase finale de réforme de la gestion du FMAC: le compte de bilan du FMAC sera dorénavant catégorisé en tant que fonds spécial créé par la commune, enregistré sous capital propre, soit un fonds assimilé à des moyens financiers affectés par la Ville de Genève pour remplir une tâche publique.

Si le statut du compte de bilan FMAC a été redéfini par les dispositions du MCH2 transposées dans le manuel du SSCO, la poursuite de la politique de la Ville de Genève dans le domaine de l’art contemporain par le FMAC reste indispensable dans ce contexte, tenant compte de la nature particulière et complexe liée à la temporalité des projets d’art dans l’espace public.

La principale différence découlant de cette nouvelle base réglementaire réside dans le fait que les dépenses du fonds (fonctionnement et investissement) devront dorénavant être budgétées.

**Estimation des coûts**

L’estimation des dépenses d’investissements permettant d’assurer les trois missions du FMAC – réalisation de projets dans l’espace public, acquisition des œuvres de la collection et restauration et rénovation des œuvres (à faire figurer dans la présente proposition-cadre pluriannuelle pour les dépenses) est basée sur une estimation basse de la moyenne des cinq dernières années.

Les montants estimatifs par année sont les suivants:

	Fr.
Projets d'art dans l'espace public	400 000
Acquisition d'œuvres	400 000
Rénovation des œuvres mobiles et dans l'espace public	100 000
Total annuel	900 000
Total pour trois exercices	2 700 000

Ainsi, la présente proposition-cadre pluriannuelle est formalisée afin de régulariser les mouvements financiers en lien avec le compte de bilan du FMAC, étant précisé que la comptabilisation des dépenses pour l'art dans l'espace public fera l'objet d'écritures de bouclage selon le schéma comptable défini dans le manuel SSCO.

Il convient de noter que le chiffre de 900 000 francs est une moyenne annuelle des dépenses d'investissement pouvant fluctuer d'un exercice à l'autre, notamment en fonction de l'état d'avancement des projets d'art dans l'espace public.

## **Projets de réalisation 2018-2020**

### **1. Les projets d'art public**

#### *Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges*

Rénovation des installations techniques, interventions artistiques dans les chambres mortuaires, couloirs de circulations, etc.

- période: dès 2018, concours début 2019 – réalisation en parallèle des travaux;
- partenariats: département de la cohésion sociale et de la solidarité;
- type de commande: concours sur invitation, 4-5 artistes locaux; création d'un jury ad hoc;
- enjeux: favoriser les débats et discussions publiques sur les thématiques liées à la mort et améliorer l'image du domaine funéraire.

#### *Voie verte*

Promenade artistique sur un itinéraire de 22 km de mobilité douce d'Anemasse à Saint-Genis-Pouilly, passant par neuf communes genevoises. Projet à l'échelle de l'agglomération.

Le tracé prévu en Ville de Genève relie le plateau de la gare des Eaux-Vives à Châtelaine (étude d'aménagement PL7 du plan directeur communal Genève 2020).

- période: 2018-2020;
- partenariats: département des constructions et de l'aménagement, Canton (FCAC / DALE), partenaires privés;
- type de commande: concours sur invitation et/ou commande directe / artistes locaux et internationaux sur la portion Ville de Genève; création d'un jury ad hoc;
- enjeux: perspective urbanistique, réflexion artistique sur un territoire élargi.

#### *Geneva Lux (éditions 2018-2019-2020)*

Festival Lumière, Festival Geneva Lux: à l'instar de celles de 2016 et 2018, deux œuvres lumineuses s'ajouteront à chaque édition au parcours du Geneva Lux et enrichiront la collection du FMAC.

- période: hivers 2018-2019-2010;
- partenariats: département de l'environnement urbain et de la sécurité;
- type de commande: commande directe artistes locaux.

#### *Périmètre du CEVA (concours 2<sup>e</sup> phase / réalisation)*

Interventions artistiques dans le périmètre de la future gare des Eaux-Vives (lot BC et esplanade): dès juillet 2017, lancement d'un concours international à deux tours. Le jury s'est réuni le 24 janvier 2018 et a sélectionné 13 artistes locaux, suisses et internationaux (sur 140 dossiers de candidature) pour participer au 2<sup>e</sup> tour.

Le jury devrait se réunir le 8 novembre 2018. Les treize artistes doivent rendre un projet. Jury du 2<sup>e</sup> tour prévu pour novembre 2018:

- partenariats: architectes mandatés, département des constructions et de l'aménagement (DCA);
- période: 2018, réalisation suivant le calendrier des travaux.

#### *Neon Parallax, phase V*

Développement et / ou renouvellement des néons du projet Néon Parallax (10 ans). Recherche de nouvelles toitures pour d'autres œuvres lumineuses et remplacement de certaines œuvres.

- lieu: plaine de Plainpalais;
- partenariats: FCAC-FMAC, privés;
- période: lancement du concours et réalisation en 2018.

*ArtGenève, éditions 2018 et 2020*

La Biennale de sculptures, exposition de sculptures contemporaines dans le parc des Eaux-Vives. Participation à la production et acquisition d'une nouvelle œuvre, commande d'une œuvre performative à une artiste locale et réactivation de l'œuvre de Denis Savary, «Roma, Roma, Roma» (les Montgolfières présentées dans le cadre de Geneva Lux 2017).

- partenariats: ArtGenève, MAMCO;
- période: étés 2018 et 2020.

Il est important de relever qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dans l'attente du vote de la présente proposition-cadre pluriannuelle, le FMAC n'est plus en mesure d'assurer ses missions.

En effet et d'un point de vue formel, il ne dispose plus des moyens financiers permettant de mener à bien des projets d'art dans l'espace public, de procéder à des acquisitions ainsi qu'à la rénovation des œuvres.

## **2. Restauration et rénovations d'œuvres**

Au regard de l'évolution de la collection (environ 50 œuvres par année depuis 2005) et de son vieillissement, la présente proposition-cadre pluriannuelle pour les dépenses d'investissement du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) comprend les investissements nécessaires dédiés à la rénovation et la restauration des œuvres.

De plus, le déménagement des œuvres dans les nouveaux dépôts de l'éco-quartier de la Jonction en 2018-2019 nécessitera la conception de nouvelles caisses pour le transport et le conditionnement de certaines œuvres importantes et délicates (une dizaine de caisses sont prévues à cet égard pour l'instant).

La liste des rénovations et restaurations prévues à ce jour n'est pas exhaustive considérant que des travaux peuvent survenir en tout temps et doivent pouvoir bénéficier d'interventions rapides si nécessaire. A titre indicatif, le tableau en pages suivantes répertorie les travaux planifiés.

N° INVENTAIRE	ARTISTE	TITRE	DATE	DEGRADATIONS	ESTIMATION DU COÛT (en francs)
<b>ART PUBLIC</b>					
1978-001	Bao-Tri Nguyen-Phuoc	<i>Lune</i>	1976- 1978	remise en fonction, restauration du système électrique et des caissons lumineux	100 000
1984-002	Alexandre Calder	<i>Le soleil sur la montagne</i>	1973	griffure, peinture	15 000
<b>ŒUVRES MOBILES</b>					
1991-077	Ben Vautier	<i>Rien n'existe pas</i>	1991	salissures et frottements sur la couche picturale	3 000
1989-053	Christian Robert-Tissot	<i>sans titre</i> ["allons & voyons"]	1989	humidité, toile	2 500
1994-056	Thomas Demand	<i>Alpinaweiss</i>	1994	consolidation, manques	2 000
1998-044/1 et 2	Gianni Motti	<i>Coucher de soleil - Ares Valley (Mars)</i>	1998	manques et frottements sur la couche picturale	5 000
1997-035 à 1997- 048	Gianni Motti	Série de 14 photographies "Cushy jobs"	50 x 70 (chaque photo)	retirage	5 000
1998-035	Florian Bach	<i>Exil</i>	1997	soudures et changements de rivets	500
1994-002 et 003	Ursula Mumenthaler	<i>Le Garage</i>	1993	réencadrement	2 000
1989-047	Ursula Mumenthaler	<i>Chambre 304, sans titre</i>	1988	retirage et remontage	2 000
1982-022/ 1 à 8	Dennis Oppenheim	<i>Launching Structure. Project for Geneva</i> [série de huit dessins]	1981	réencadrement	5 000
1986-009, 1986- 010 et 1986-011	Didier Gillet	3 tableaux: <i>Joueurs de boules et parties de pétanque I à III</i>	sans date	craquelures	15 000
1987-008	Philippe Deléglise	<i>sans titre</i> [tondo en formica]	1985	décollements	3 000
1996-027	Heinrich Richard Reimann	<i>Huit couleurs + bleu</i>	1995- 1996	griffures, manques (en prêt à M19)	3 000
1997-017	Nathalie Wetzel	<i>Les Populations III</i>	1996	photogramme et support aluminium enfoncés, traces de doigt, arrachement	3 000
2001-004/1 et 2	Thomas Huber	<i>Lindth</i>	2000	objectifs projecteur dia et retirage informatique	10 000
1992-066	Josée Pitteloud	<i>Amarillos de cadmio 17 VI</i>	1991	frottements sur la couche picturale	2 000

2003-065/1 à 15	Koka Ramishvili	<i>Story of Kaspar Hauser</i>	2001-2002	souillures	2 000
1993-041	Arthur Aeschbacher	<i>Le Dix Bleu</i>	1990	craquelures	5 000
1991-004 à 015	Anne-Marie Grobet	<i>Points de vue, Voyage en Helvétie</i> [série de 15 photographies]	1991	réencadrement	1 200
2016-185	Timothée Calame	<i>Hypothetic hypocrisis</i>	2016	manque, craquelure	2 000
2016-187	Timothée Calame	<i>Destin silencieux. Sous-locataire discret</i>	2016	manque, craquelure	2 000
2016-186	Timothée Calama	<i>Vers l'isolement fantasmagorique</i>	2016	manque, craquelure	2 000
2013-006	Emilie Ding	<i>Burning (Brasilia) III [série "Burning (Brasilia)"]</i>	2012	stabilisation (huile) + encadrement	5 000
2013-005	Emilie Ding	<i>Burning (Brasilia) II [série "Burning (Brasilia)"]</i>	2012	stabilisation (huile) + encadrement	5 000
C 2007-016 à 026	Nicolás Fernández	<i>Asharq Al-Aswat</i>	2002	encadrement	1 800
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>204 000</b>

### 3. Acquisitions d'œuvres

L'article 1 a et b du règlement du FMAC précise les missions du FMAC concernant les acquisitions de la collection:

- soutenir les artistes actifs et actives à Genève par l'acquisition d'œuvres ou des commandes d'œuvres;
- constituer et gérer une collection publique comprenant des œuvres mobiles d'artistes actifs et actives à Genève et des œuvres d'art dans l'espace public.

Les commissions consultatives 2018 qui examinent les propositions d'acquisition d'œuvres ont été fixées aux 22 février, 19 avril, 21 juin, 13 septembre, 1<sup>er</sup> novembre et 10 décembre.

Considérant la réforme du fonctionnement du FMAC en cours, la commission du 22 février a dû être supprimée dans l'attente du vote de la présente proposition, entraînant de nombreuses inquiétudes parmi les artistes actifs à Genève.

### Référence au treizième PFI 2018-2029

Cette proposition de crédit d'investissement ne figure pas au treizième plan financier d'investissement.

**Budget de fonctionnement**

Hormis les charges financières, cette proposition d'investissement n'induit pas de coûts supplémentaires de fonctionnement.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de huit annuités se montera à 360 700 francs.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service culturel.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet:** projets d'art dans l'espace public et acquisitions d'œuvres FMAC

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Projets d'art dans l'espace public	1 200 000	45%
Acquisition d'œuvres	1 200 000	45%
Rénovation des œuvres mobiles et dans l'espace public	300 000	10%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>2 700 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné:** Service culturel

<b>CHARGES</b>		<b>Postes en ETP</b>
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	360 700	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>360 700</b>	
<b>REVENUS</b>		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-360 700</b>	

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2018</b>	900 000		
<b>2019</b>	900 000		
<b>2020</b>	900 000		
<b>Totaux</b>	<b>2 700 000</b>	<b>0</b>	<b>2 700 000</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 700 000 francs pour les projets d'art dans l'espace public, pour les acquisitions d'œuvres de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et pour les rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public pour les années 2018 à 2020.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 700 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de huit annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.